

RÈGLEMENT CONCOURS PHOTO 2026

SAINT-CONGARD



Article 1

La municipalité de Saint Congard organise son 4^{ème} concours photo gratuit, avec une catégorie adulte et une catégorie enfant (- de 12 ans). Le thème choisi cette année est :

« La lumière »

(Sources divers, contre-jour, ombre et silhouette)

Article 2

Le concours consiste à transmettre par mail votre photographie (en PNG ou JPEG, non compressée), accompagnée de votre bulletin d'inscription (en 2 exemplaires) jusqu'au samedi 29 août 2026 à 12h à l'adresse suivante : laclaiedesmots@saint-congard.bzh. Nous prendrons soin d'imprimer en mairie votre photo et de la coller sur un papier canson noir de format 24 x 32 cm avec le titre en dessous.

Votre participation devra respecter la totalité des règles suivantes :

- Uniquement ouvert aux Congardais-es et aux photographes amateurs.
- Est considéré comme participante une personne ayant dûment remplie les 2 bulletins d'inscription.
- Pour toutes personnes ayant gagnés 3 années consécutives le premier prix, si leur photo arrivait de nouveau en 1^{ère} place, leur photo serait classée hors concours.
- Photographie jamais présentée à un autre concours.
- Une photo par participant-e et prise sur le territoire de l'OBC (Oust Brocéliande Communauté).
- Le participant garantit que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes ou des lieux privés photographiés. Il fait son affaire de l'obtention des autorisations nécessaires de la part de la personne photographiée ou du propriétaire des lieux privés, pour l'utilisation, l'exposition ou la diffusion des clichés tels que le prévoit le présent règlement.

Article 3

Les concurrents autorisent l'utilisation de leurs photographies par la municipalité. Ces photographies seront toujours utilisées avec mention du nom de l'auteur. L'utilisation de ces photographies ne pourra donner lieu à un versement de droit d'auteur ou à une rétribution sous quelque forme que ce soit. En outre, le participant autorise que sa photo soit exposée.

Article 4

Les photos participantes au concours seront exposées du 1^{er} septembre au 4 octobre 2026 à la médiathèque. Les visiteurs-euses, pourront, dans cette période, voter pour leurs 3 photos préférées, et ce, dans chaque catégorie (enfant/adulte).

Une remise de prix sera organisée le samedi 10 octobre 2026 (horaires à préciser).

Article 5

Critères de choix : le respect du règlement, le respect du thème, l'originalité...

Article 6

La participation à ce concours implique l'accord des concurrents et leur acceptation du présent règlement. Les prix ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en monnaie.

BULLETIN DE PARTICIPATION CONCOURS PHOTO 2026



A retourner en même temps que la Photo

NOM.....Prénom.....
Adresse.....Code Postal.....
Ville.....
E-mail.....Age

Je participe au concours photo organisé par la Municipalité de Saint-Congard.
J'accepte le règlement.

Titre de la Photo
(Obligatoire) :
.....

Signature du Participant
Précédée de « Lu et Approuvé »

Signature des parents (pour les mineurs)

✂

BULLETIN DE PARTICIPATION CONCOURS PHOTO 2026



A retourner en même temps que la Photo

NOM.....Prénom.....
Adresse.....Code Postal.....
Ville.....
E-mail.....Age

Je participe au concours photo organisé par la Municipalité de Saint-Congard.
J'accepte le règlement.

Titre de la Photo
(Obligatoire) :
.....

Signature du Participant
Précédée de « Lu et Approuvé »

Signature des parents (pour les mineurs)